

REGLEMENT

Circuit Régional 2024-2025

Ama / Pro

PRÉSIDENT et REFERENT

Nom	Téléphone	Mails
TERRAZZONI Marion	06.10.07.01.46	marion_terrazzoni@yahoo.fr

MEMBRES

CECCALDI Carine	06.03.78.48.53	casaltacarine@gmail.com
COSTANTINO Gilles	06.12.33.40.21	gilles.costantino@inra.fr
CUICCI Saveria	06.11.02.00.13	saveria.cuicci@orange.fr
FRIGARA Marie	06.22.59.12.70	marie.frigara@gmail.com
GARIBALDI Sébastien	06.13.57.62.24	sebastien.garibaldi@wanadoo.fr
SANCHEZ Carole	06.82.30.39.66	carole.sanchez44@orange.fr
ULTEI SUSINI Geneviève	06.26.76.12.40	susinigenevieve@gmail.com

SOMMAIRE

- I. REGLEMENT FFE C.S.O.
- II. APPEL A CANDIDATURE 2024/2025
- III. CONDITIONS DE PARTICIPATION
 - A. Déroulement des épreuves
 - B. Dotations
 - C. Comptage des points
- IV. CAHIER DES CHARGES
- V. EQUIPE D'OFFICIELS
- VI. COMMUNICATION
- VII. PRÊT DE MATERIEL
- VIII. LES FORMATIONS D'OFFICIELS DE COMPETITIONS
- IX. CALENDRIER CONCOURS LABELISES

Le Circuit Régional CSO amateur Corse a pour but de développer le CSO amateur sur l'ensemble des micro-régions de la Corse et de permettre à tous les licenciés corse de disposer à proximité de chez eux d'un circuit de compétition avec un standard de qualité élevée.

Ce circuit a pour objectif de valoriser :

- les organisateurs en bénéficiant du Label « Grand Régional » pour les encourager à renforcer les conditions de concours.
- la régularité des cavaliers tout au long d'une saison

I. REGLEMENTS FFE C.S.O.

Les organisateurs s'engagent à respecter :

- Le règlement des dispositions générales des compétitions ;
- Le règlement des dispositions spécifiques C.S.O.

Des éventuelles rectifications peuvent être faites au cours de l'année.

Téléchargeables sur <https://www.ffe.com/pratiquer/disciplines/cso>

II. APPEL A CANDIDATURE 2024/2025

Le CRE Corse adressera l'appel à candidature à toutes les structures équestres régionales. Le Circuit Régional s'adresse à toutes les structures équestres ayant organisé un concours amateur/pro durant le millésime précédent et aptes à répondre au cahier des charges.

Le Circuit Régional Corse se déroule sur 10 dates maximum à partir du 1^{er} septembre 2024 jusqu'à sa finale qui se déroulera en octobre 2025 (date à définir).

Chaque date devra être espacée de 15 jours minimum des autres compétitions du circuit.

Les organisateurs candidats devront adresser leur candidature par mail auprès du CRE avant le 15 septembre et devront impérativement déposer leur DUC (pré-programme indiquant les types d'épreuves sur FFE Compet avant le 30 septembre 2024.

Si la DUC n'est pas fait avant cette date-là, le concours ne sera pas labellisé par le CRE.

Les candidatures reçues seront soumises à l'avis de la commission puis à la validation du comité directeur.

- Les candidatures ne répondant pas au cahier des charges seront écartées.
- Les candidatures répondant au cahier des charges :
 - ✓ La priorité sera donnée aux centres équestres ayant organisé une date au calendrier précédents ;
 - ✓ Devront avoir organisé au millésime précédent un concours de même catégorie : structures équestres ayant organisé un concours amateur sur plusieurs jours et contenant les épreuves Amateurs (3,2,1, Elite) et Pro.

La structure équestre percevra les engagements des cavaliers ainsi qu'une dotation du CRE sur présentation de factures à hauteur du montant alloué, à l'issue de la publication des résultats sur FFE Compet, sous réserve que la commission confirme que le cahier des charges a bien été respecté.

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un cavalier est **autorisé à participer** au circuit régional amateur corse si sa licence de compétition est en cours de validité et est domiciliée en Corse.

Un cavalier **hors CRE Corse** pourra participer aux épreuves du circuit. S'il se classe dans les 10 premiers ses points ne lui seront pas attribués, mais sa place ne sera pas supprimée.

Les cavaliers **devront engager** les épreuves Grand Prix du circuit labellisé (Cir) pour pouvoir figurer au classement général du circuit régional Corse.

Un cavalier pourra **engager plusieurs chevaux** dans la même épreuve, **seul** le meilleur résultat sera pris en compte et sa place ne sera pas supprimée.

Un cavalier pourra **cumuler des points**, dans le cadre du circuit régional, dans **plusieurs épreuves à indice différent**.

En cas **d'égalité de points**, les concurrents seront départagés lors de l'étape finale, le concurrent étant le mieux classé dans cette étape finale sera privilégié.

Les engagements terrains sont **autorisés**.

Les boxes ne sont **pas** obligatoires pour les participants.

Des membres de la commission (TERRAZZONI Marion et CUICCI Saveria) ont été désignés pour le comptage des points tout au long de la saison.

Le classement provisoire devra être transmis après chaque concours au CRE Corse afin qu'il soit mis en ligne sur le site internet du CRE.

Concernant les Amateurs Elite, sera pris en compte également dans la comptabilisation des points les épreuves 135, uniquement si le même jour il y a une 125 ou une 130 (on prendrait en compte les 2 épreuves mais seul l'Amateur Elite sera labellisé).

Cela permettra au cavalier de passer un cap (135 cm) pour ne pas être pénalisé et courir le Circuit Régional quand même.

ATTENTION !

La Final du circuit régional est obligatoire pour prétendre au classement final.

A. Déroulement des épreuves

Le circuit se court en plusieurs étapes et se termine par une finale. Chaque étape devra se dérouler pendant un week-end de 2 à 4 jours.

Les épreuves labellisées sont toujours le SAMEDI ou le DIMANCHE uniquement. L'Organisateur choisira une épreuve par catégorie durant le Week end.

Les niveaux des épreuves concernées sont les amateurs 3, 2, 1, Elite et Pro.

- Ama 3 : 95 / 100 cm
- Ama 2 : 105 / 110 cm
- Ama 1 : 115 / 120 cm
- Ama Elite : 125 / 130 cm
- Pro : 130 / 135 cm

Pour les Amateurs 1 et Amateurs Elites, seules les épreuves Grand Prix Barème A au chrono avec barrage au chrono sont labellisées par le CRE. (Amateur 1 et Amateur Elite).

Pour les Amateurs 2, les organisateurs peuvent choisir d'un Grand Prix Barème A au chrono avec barrage au chrono ou d'un Grand Prix Barème « Super 10 Option B » labellisées par le CRE.

Pour les Amateurs 3, les organisateurs peuvent choisir d'un Grand Prix Barème A au chrono avec barrage au chrono ou d'un Grand Prix Barème A à temps différé labellisées par le CRE.

B. Dotations

Les épreuves labellisées **Amateur 3 et Amateur 2** devront être soumises à une dotation à **prix réglementaire** et un engagement d'un montant maximum.

Les épreuves labellisées **Amateur 1 et Amateur Elite (PRO)** devront être soumises à une dotation à **prix payés minimum** et un engagement d'un montant maximum.

INDICE	DOTATIONS	PRIX ENGAGEMENT
AMATEUR 3	<u>Réglementaire</u> 200 €	25 €
AMATEUR 2	<u>Réglementaire</u> 300 €	28 €
AMATEUR 1	<u>Prépayé</u> 1 ^{er} : 130 €	45 €
	2 ^{ème} : 100 €	
	3 ^{ème} : 70 €	
	4 ^{ème} : 55 €	
	5 ^{ème} : 45 €	
	TOTAL 400 €	
AMATEUR ELITE (PRO)	<u>Prépayé</u> 1 ^{er} : 175 €	70 €
	2 ^{ème} : 130 €	
	3 ^{ème} : 90 €	
	4 ^{ème} : 60 €	
	5 ^{ème} : 45 €	
	TOTAL : 500 €	

C. Comptage des points

Le calcul des points entre les étapes jusqu'à la finale se fera comme indiqué ci-dessous :

Classement	Points attribués
1 ^{er}	20 pts
2 ^{ème}	17 pts
3 ^{ème}	15 pts
4 ^{ème}	13 pts
5 ^{ème}	11 pts
6 ^{ème}	9 pts
7 ^{ème}	7 pts
8 ^{ème}	5 pts
9 ^{ème}	4 pts
10 ^{ème}	3 pts

Lors de la finale, les points comptent double.

IV. CAHIER DES CHARGES

Pour organiser une étape du Circuit Régional, la structure équestre devra :

- Avoir candidaté par écrit auprès du CRE Corse ;
- Ne pas avoir annulé ses concours amateurs au millésime précédent.
- Offrir des carrières de concours et paddocks en état : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux ;
- Le paddock doit avoir une superficie minimum de 1200 m² ;
- Prévoir une décoration florale sur les carrières dont la surface devra permettre l'organisation des épreuves du programme ci-dessous ;
- Mettre à disposition du chef de piste et son équipe d'un parc d'obstacles aux normes de sécurité FFE/FEI comprenant au moins 16 obstacles mobiles (8 oxers et 8 verticaux), avec soubassements.
- Permettre à l'ensemble des chevaux participant au circuit de rester sur site.
- Disposer d'un espace délimité et réservé à l'implantation des boxes ;
- Disposer d'un espace de stationnement des camions et des vans avec points d'eau, abreuvoirs et douches et points d'électricité ;
- Disposer d'un parking délimité réservé aux visiteurs ;
- Un plan de circulation devra être établi pour sécuriser les chevaux et cavaliers, piétons visiteurs, et véhicules des visiteurs ;
- Assurer la restauration et la buvette sur place.
- Disposer d'une tribune fermée et équipée pouvant abriter les membres du jury ;
- Disposer d'une sonorisation en état de marche, suffisamment puissante pour diffuser les informations sur l'ensemble de la structure ;
- Disposer d'un chronomètre électronique et d'un afficheur électronique connecté au jury visible par les concurrents et le public (mis à disposition par le CRE).
- Disposer d'une équipe d'officiels de compétition ayant les compétences nécessaires au bon déroulement du concours
- Prendre en charge les frais des officiels de compétitions (prestation, transport, hébergement, restauration) durant toute la durée de la compétition.
- Prévoir un podium conforme aux normes de sécurité et un buffet pour la remise des récompenses lors de la finale ;
- Prendre en charge les dotations des épreuves ;

- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques, flots pour les épreuves ; plaques portant mention « Circuit Régional Corse » en plus du nom du club organisateur.
- L'organisateur devra marquer sa sensibilisation et favoriser les initiatives liées au développement durable (tri des déchets et/ou consignes ...) ;
- L'organisateur devra avoir signé la charte des engagements écoresponsables jointe par le CRE.

TOUT ORGANISATEUR NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT NE POURRA PRÉTENDRE À L'AIDE FINANCIÈRE DU CRE.

LES CONCOURS ANNULES NE BÉNÉFICIERONT D'AUCUNE AIDE.

V. ÉQUIPE D'OFFICIELS DE COMPÉTITION

La composition du jury sera à l'appréciation du centre équestre organisateur. La commission CSO préconise un Président de jury neutre, ayant l'expérience des échéances nationales et/ou internationales.

L'organisateur d'une étape du circuit devra disposer d'une équipe d'officiels de compétitions composé au moins de :

- Un Président de jury (niveau minimum National)
- Un assesseur
- Un chronométrateur
- Un chef de piste (niveau minimum National)
- Un commissaire au paddock (niveau minimum National)

L'organisateur pourra compléter cette équipe par des assistants ou assesseurs aux différents postes afin d'aguerrir les officiels désireux d'évoluer dans leur carrière d'officiel. Ces personnes devront être inscrites à la DUC du concours et être présentes durant toute la compétition.

Une équipe de piste devra être mise à disposition du chef de piste. Cette équipe devra être composée de personnes ayant les capacités physiques suffisantes pour déplacer aisément les éléments d'un parc d'obstacles.

VI. COMMUNICATION

Les organisateurs de concours s'engagent à citer le CRE Corse en tant que partenaire logistique et financier au micro lors de la remise des prix, sur leur programme de concours, dans la presse, médias audiovisuels ou à l'occasion de tout autre communication. Les panneaux, banderoles à l'effigie du CRE ou FFE et du sponsor officiel du circuit devront être affichées et visibles du public.

VII. PRET DE MATERIEL

Le CRE met à disposition des organisateurs le matériel nécessaire au chronométrage automatique. Ce matériel est obligatoire pour l'organisation d'un concours labellisé Circuit Régional.

Le matériel est à récupérer sur le concours A par l'organisateur du concours B.

Liste du matériel :

- 2 Afficheurs avec housse de transport (mettre 1)
- 1 Trépied afficheur
- 1 PC portables avec la licence « Winjump »
- 6 cellules « cso timing » avec 6 trépieds (jaune)
- 4 Chargeurs prises usb pour cellules
- 1 Ecran de jury
- 6 cellules avec transmetteurs séparés
- 6 trépieds de cellules
- 1 rallonge HDMI

Le matériel doit être ramené propre et rangé dans ses housses de protection. En cas de détérioration (à cause d'un cheval, du tracteur ou autre), une déclaration doit être faite à l'assurance de l'organisateur afin de remplacer le matériel abîmé.

Il incombe à l'organisateur de fournir les consommables aux officiels de compétitions (piles, cartouches d'encre, etc.).

VIII. LES FORMATIONS D'OFFICIEL DE COMPETITION

Le CRE Corse organise une formation par statut (Juge/Commissaire au paddock/Chronométrateur) tous les ans.

Les formations d'officiels de compétitions sont obligatoires tous les 2 ans afin de maintenir son statut.

<https://www.ffe.com/competition/officiel-de-competition>

IX. CALENDRIERS CONCOURS LABELLISES

DATE	ORGANISATEUR	N° ETAPE
13.14.15 septembre 2024	Ecuries Laura Benvel	ETAPE 1
4.5.6 octobre 2024	Equicomplice	ETAPE 2
18.19.20 octobre 2024	A Squadra	ETAPE 3
14.15.16 mars 2025	Ecuries Laura Benvel	ETAPE 4
4.5.6 avril 2025	Ecuries Laura Benvel	ETAPE 5
18.19.20 avril 2025	C.H.Omessa	ETAPE 6
16.17.18 mai 2025	A Squadra	ETAPE 7
30.31 mai 1 ^{er} juin 2025	Jump'in Borgo	ETAPE 8
13.14.15 juin 2025	Haras Di Dui Valli	ETAPE 9
19.20.21 septembre 2025	Ecuries Laura Benvel	ETAPE 10
3.4.5 octobre 2025	Equicomplice	ETAPE 11
17.18.19 octobre 2025	Lieu à définir	ETAPE 12 FINALE